

LES CONSEILS DE SECURITÉ
TOUT SAVOIR SUR :

POUR UNE BAINNADE EN TOUTE
SÉCURITÉ :

- AVANT DE SE JETER À L'EAU
- PENDANT LA BAINNADE
- SI VOUS AVEZ UNE PISCINE
- EN CAS DE NOYADE

QUELLES INFORMATIONS POUR UNE ACTION
DES SECOURS EFFICACE ?



LORSQUE VOUS APPELEZ LE 18, IL EST IMPORTANT DE
PRÉCISER:

- La commune ou ville d'où vous appelez.
- L'adresse la plus exacte possible.
- Ce qui s'est passé.
- S'il y a des victimes et comment elles sont.
- Un itinéraire à conseiller.
- Des informations sur des risques persistants.
- Votre numéro de téléphone pour que l'on puisse vous recontacter pour des informations complémentaires si besoin.

Grâce à ses informations, les sapeurs-pompiers
enverront les secours les mieux adaptés, en nombre et
qualité suffisants, au bon endroit.

Rendez votre appel au 18 utile en communiquant ces
informations aux sapeurs-pompiers qui vous accueillent!

D'autres fiches prévention sur :
www.sdis974.re

INFO : 0262 90 76 00

LES BONS RÉFLEXES

*Pour une baignade
en toute sécurité*



POUR UNE BAINNADE EN TOUTE SÉCURITÉ

AVANT DE SE JETER À L'EAU

Dans tous les cas

■ Tenir compte de sa forme physique et ne jamais surestimer ses forces en se souvenant qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine.

■ Ne pas consommer d'alcool avant et pendant la baignade.

■ Bien choisir son lieu de baignade (respecter toujours les interdictions de baignade signalées par des panneaux).

A LA MER

Allez dans une zone surveillée car :

■ Il faut toujours se renseigner sur les particularités des lieux (nature des vagues, courant, passe, météo du jour ...).

■ Et parce qu'en cas de besoin, l'intervention des secours sera plus rapide.

Respecter toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade.

EN MILIEU NATUREL (RAVINE, BASSIN...)

■ Ne pas se baigner sauf si vous connaissez le site et qu'il n'y a pas eu de crue depuis votre dernier passage ; en effet, lorsque les ravines coulent, elles charrient divers matériaux (branches, feuille de tôle...) qui constituent une source de danger pour tout baigneur imprudent. La hauteur d'eau varie selon la pluviométrie et tout plongeon peut aussi être très dangereux.

■ Ne jamais se baigner seul.

■ Etre très vigilant lors des baignades en saison des pluies : risque de montée soudaine des eaux suite à des fortes précipitations en amont, parfois à grande distance de votre lieu de baignade.

EN PISCINE

■ Se renseigner sur la profondeur avant d'y entrer afin d'apprécier les risques.

■ Ne jamais se baigner seul.

PENDANT LA BAINNADE

AVEC VOS ENFANTS

■ S'ils sont petits, se mettre de préférence à l'eau avec eux.

■ Si vous ne pouvez pas assurer vous-même leur surveillance, confier cette mission à une seule personne dédiée uniquement à cette tâche.

■ S'assurer que les enfants savent nager parfaitement. Pour les autres, équipez-les de brassards (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant et cela dès qu'ils sont à proximité de l'eau.

■ Méfiez vous des articles gonflables (bouée, bateau pneumatique...), ils ne protègent pas de la noyade.

■ Méfiez vous des jeux autour et dans la piscine (risque de chute par glissade ou par plongeon, risque d'étouffement par des prises dangereuses dans et sous l'eau...).

POUR VOUS-MÊME

■ Prévenez le risque d'hydrocution ; pour cela, rentrez toujours très progressivement dans l'eau car il faut laisser votre corps s'adapter à la température de l'eau toujours plus froide que celle de votre corps qui est à 37°C.

■ Retirez vous de l'eau en cas de moindre signe anormal (frisson, malaise, douleur...).

■ En mer, si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos dans l'eau et reposez vous en vous laissant porter. En cas de courant, ne pas lutter et faire signe pour que l'on vous porte secours.



SI VOUS AVEZ UNE PISCINE

SI LA PISCINE EST ENTERRÉE

■ Equipez là d'un dispositif de sécurité agréé (barrière, couverture ou alarme).

SI VOUS AVEZ UNE PISCINE HORS SOL

■ Retirez l'échelle après chaque bain.

EN CAS DE NOYADE

■ Sortir immédiatement la personne de l'eau.

■ Si elle ne respire pas, réaliser les gestes de secours si vous les connaissez, sinon la mettre sur le côté et alerter immédiatement les secours (les sapeurs pompiers peuvent être joints en faisant le 18 sur un téléphone fixe ou mobile).

■ Si elle respire, la rassurer, la couvrir et demander un avis médical.

NOYADES (quelques chiffres)

La mer reste le principal lieu des noyades.

- Mer: 51,9%
- Autre plan d'eau (étang, bassin,...): 27,1%
- Piscine privée: 17%
- Autres (baignoire...): 4%

Sur 100 noyades en piscine privée qui ont été analysées sur la période 2002-2012:

- 35 ont concernées des enfants de moins de 6 ans
- 60% ont eu lieu hors temps de baignade
- 55% des piscines n'avaient pas de dispositifs de sécurité
- 22% avaient un dispositif non conforme et 23% un dispositif conforme.

Dans tous les cas

■ Rien n'est plus efficace que le contrôle des enfants à proximité d'une piscine et la surveillance active et permanente par un adulte surtout lorsque des personnes présentes aux alentours (essentiellement des enfants) ne savent pas nager.

■ Toujours laisser à côté de la piscine une perche pour permettre de récupérer facilement un baigneur en difficulté sans se mettre en danger.

■ Après la baignade, ne laisser aucun objet flottant dans le bassin car il pourrait attirer les enfants et réactiver le dispositif de sécurité, même pour quelques minutes.